



**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE HOUSSEN
POUR L'ACHAT D'UN VÉLO NEUF
100€ maximum * par foyer pour l'achat d'un vélo neuf**

**La participation ne pourra pas dépasser le prix du vélo si sa valeur est inférieure à 100 €*

Identité du demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Personnes composant le foyer :

Nom	Prénom	Nom	Prénom

Toutes les personnes composant le foyer et résidant à la même adresse doivent être indiquées sur le tableau ci-dessus, même si elles ne portent pas le même nom de famille. La subvention est limitée à un vélo par foyer pour la durée du mandat électoral en cours (2026-2032). Les personnes inscrites sur ce formulaire ne pourront pas figurer sur une autre demande.

Caractéristiques du vélo acheté :

Type et marque du vélo :

Date d'achat : Montant TTC de la facture :

Nom du magasin :

Pièces à transmettre :

- ☐ Formulaire complété et signé
- ☐ Copie de la facture d'achat du vélo neuf (facture nominative)
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Pièce d'identité (en cours de validité)
- ☐ RIB

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), _____, certifie sur l'honneur :

- ✓ être domicilié (e) dans la commune ;
- ✓ avoir acquis le vélo neuf faisant l'objet de la présente demande et de la facture d'achat ci-jointe ;
- ✓ ne pas avoir déjà bénéficié de la participation de la commune durant le mandat municipal en cours pour mon foyer ;
- ✓ fournir des renseignements exacts et des pièces justificatives conformes.

Fait à _____, le _____

Signature :

La Commune de Houssen, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard du e) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires au versement de la participation financière de la Commune de Houssen participe.

Elles sont destinées exclusivement à la Commune de Houssen et au Service de Gestion Comptable (SGC) de Colmar.

En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », **vous bénéficiez** d'un droit d'accès ; des droits de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adresser à la Mairie de Houssen - 68125 – 13 rue Principale avec une copie adressée au DPD (Délégué à la Protection des Données) du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle via le formulaire suivant : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

N° de dossier :

☐ COMPLET ☐ INCOMPLET

☐ ACCEPTÉ ☐ REFUSÉ DATE :

Montant participation versé :

Date de versement :